

**Délibération 7 /2018**

Reçu à la Préfecture de la Lozère

**Comité Syndical Autoroute Numérique A75**

Le **19 DEC. 2018**

Bureau du courrier

Le 30 novembre 2018 à 15 heures 30, s'est tenue sans condition de quorum, à l'Hôtel du Département de la Lozère, la réunion du comité syndical, régulièrement convoquée par lettre en date du 21 novembre 2018, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion initialement prévue le 28 novembre 2018.

Membres en exercice : 8

Participants à la réunion : 1

Était présent :

- Henri BOYER représentant du Département de la Lozère ;

Étaient absent(e)s :

- Aurélie MAILLOLS représentante de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée ;
- Fabrice VERDIER représentant de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée ;
- Dominique GIRON représentante du Département du Puy de Dôme ;
- Marie-Laure MUGNIER représentante du Département de la Haute-Loire ;
- Jean-Jacques MONTLOUBOU représentant de du Département du Cantal ;
- Pierre BOULDOIRE représentant de du Département de l'Hérault ;
- Sébastien DAVID représentant de du Département de l'Aveyron ;

Pouvoirs : Néant

**OBJET : Modalités de constitution de la commission d'ouverture des plis pour la délégation de service public local.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75 ;

Après en avoir délibéré, Henri BOYER Président du syndicat mixte étant rapporteur, le Comité syndical,

1°) décide, conformément à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T), de constituer une commission d'ouverture des plis pour la délégation de service public local, élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

2°) définit, conformément à l'article D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T), les conditions de dépôt des listes suivantes :

- Les listes devront être déposées sous enveloppe fermée à Monsieur le Président du Comité Syndical, au siège du Syndicat Mixte.
- La date limite de dépôt est fixée au 31/12/2018, à 16h00.

Le Président du Syndicat Mixte,



Henri BOYER